**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 121 (1995)

**Heft:** 14

Vereinsnachrichten

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

## La SIA: un cartel?

# Un membre de la SIA s'exprime IAS N° 11 du 10 mai 1995, p. 215

Dans le numéro de IAS cité, l'éditorial expliquait pourquoi les délégués de la SIA étaient invités à rayer des statuts de la société l'article faisant obligation aux membres de respecter les dispositions relatives aux honoraires. Le surveillant des prix de la Confédération, appuyé par le président de la commission des cartels, a en effet jugé cet article comme un facteur de hausse des prix, de surcroît contraire à la législation sur les cartels. Le tarif-coût, en particulier, a retenu l'attention; il a été demandé qu'il soit modifié de façon à exclure la spirale de renchérissement qu'y voient les censeurs de la Confédération.

Les membres SIA étant invités – par le titre même de l'éditorial – à répondre à la question «La SIA: un cartel?», notre collègue Richard Quincerot, architecte à Genève, nous a fait tenir une analyse fouillée de la situation de l'architecte face aux pressions que nous connaissons, tant de la part des pouvoirs publics que des entreprises générales.

Nous publions ici ce texte, qui suscitera certainement d'utiles réflexions chez nos lecteurs; nous nous réservons de revenir sur la question posée à l'éditorialiste par l'auteur de la lettre quant au futur cadre dans lequel pourraient oeuvrer demain les architectes.

Jean-Pierre Weibel

## Monsieur,

Comme vous y invitez vos lecteurs, permettez-moi de réagir à votre éditorial sur l'application de la législation anti-cartels à la SIA, que vous présentez comme inéluctable. Je suis mal informé des enjeux tactiques de l'opération. Mais sur le plan stratégique, il est certain que l'argument va à l'encontre de notre définition professionnelle, inventée il y a un siècle.

Un bon moyen de rappeler l'histoire de nos professions est d'évoquer notre préhistoire. Avant les architectes et les ingénieurs, le secteur du bâtiment était régi par les corporations, à la fois «entreprises» et «experts». Je ne sais pas ce qu'elles étaient en Suisse, mais en France, les «métiers» avaient le monopole sur ...

- … le toisé, qu'elles pratiquaient selon des méthodes obscures: autrement dit, les corporations fixaient seules le prix des constructions ce sera l'un des premiers gestes de l'Académie d'architecture que de rédiger et de publier une méthode rationnelle de toisé, qui mette la question en débat;
- ... la police des constructions, du contrôle des projets à celui des chantiers, jusqu'à la bienfacture des constructions – les corporations

avaient le pouvoir de faire démolir un bâtiment non conforme à leurs règles;

… l'expertise en cas de litige juridique: les corporations étaient à la fois juges et parties. En France, l'Académie d'architecture a été créée par le pouvoir royal contre ce monopole abusif des corporations. Elle est l'ancêtre de la profession moderne d'architecte.

En Suisse, après une effervescence dont l'histoire reste à faire, la SIA parvient à la fin du XIXe siècle à inventer et à fédérer les professions d'architecte et d'ingénieur. Cette corporation d'un genre nouveau fonde en fait une nouvelle organisation du bâtiment. Si je ne m'abuse, elle repose sur les bases suivantes.

- 1. La qualité des constructions (sécurité, salubrité, bienfacture, esthétique, etc.) est reconnue comme un enjeu d'intérêt général (comme la santé pour les médecins, le droit pour les avocats, etc.)
- 2. Dans le secteur du bâtiment, cette qualité n'est pas assurée automatiquement par le libre jeu de l'offre et de la demande: pour plusieurs raisons, la «main invisible» de la libre concurrence est inefficace, le bâtiment ne fonctionne pas comme un marché.
- 3. C'est pourquoi il faut des architectes et des ingénieurs: pour garantir la qualité et réguler les rapports offre-demande; leur formation leur assure la compétence d'exercer cette fonction, qui est la raison d'être de leur corporation.
- 4. Grâce à l'alliance entre architectes et ingénieurs, la SIA produit d'excellentes normes de qualité de la construction, reconnues par le droit, et impose leur application: elle détient un monopole de fait sur l'expertise professionnelle et juridique.
- 5. En échange du «don des normes générales», la corporation revendique le monopole du «projet», activité spécifique consistant à établir une norme de qualité pour chaque opération de construction; elle obtient un monopole plus ou moins achevé à l'échelon des cantons.
- 6. Etc. (la déontologie, les règles de concurrence interne, la reproduction, l'adaptation... en découlent). Autrement dit, architectes et ingénieurs ont joué la carte des «professions libérales».

Aujourd'hui, tout se passe comme si la SIA abandonnait cette définition professionnelle.

- Oubliant apparemment sa raison d'être, garantir la qualité par le jeu de la norme et du projet, la SIA se préoccupe de «certificats de qualité» ou de labels à inventer reprenant à son compte la contre-stratégie de certaines grandes entreprises de construction.
- 2. Elle préconise d'appliquer aux architectes et aux ingénieurs les règles de la «libre concurrence», alors que ces professions ont été inventées

- pour pallier l'inefficacité de la libre concurrence dans le secteur du bâtiment.
- 3. Le découpage des honoraires officialise la tendance de fait des architectes et des ingénieurs d'assumer des missions partielles au sein de processus dont ils ne maîtrisent plus la trajectoire - leur profil «d'indépendants» n'a plus de raison d'être, restent des fonctions (dessiner les projets, dimensionner les ouvrages) qui peuvent être assumés sous contrôle d'autres (maîtres d'ouvrages, entreprises).
- 4. Le monopole de la SIA sur les normes de construction est battu en brèche par des laboratoires d'entreprises et d'hypothétiques «normes européennes».
- 5. Les professions SIA perdent tous les jours du terrain dans les cantons.
- 6. Et la profession se décompose...

L'architecte et l'ingénieur, comme professions libérales, sont inachevées dans le droit suisse. Au lieu de les promouvoir, la SIA est la première à prononcer leur disparition. Que l'attaque vienne d'entreprises de taille internationale, invoquant les chimères ultra-libérales et très probablement passagères du GATT et de l'Europe économique, il n'y a rien qui puisse surprendre. En revanche, on comprend mal que ceux qui devraient être nos porteparole, nos délégués de la SIA, soient aux premières loges dans cette entreprise de démolition. En France, selon Jean-Pierre Epron, la corporation des architectes serait en situation de «table rase». De même en Suisse, après de longues décennies où la corporation a fait l'envie de bien des pays du monde, il semble que «tout soit par terre». Reste à choisir entre un pessimisme nostalgique (c'était mieux avant) et un optimisme désillusionné (comment reconstruire une organisation des professions du bâtiment).

Car rien n'est joué, les questions qui avaient fait naître nos professions conservent toute leur actua-

- 1. Peut-on vraiment revenir en arrière et décréter que la qualité des constructions n'est plus d'intérêt général - alors que jamais les revendications d'associations d'habitants, d'usagers, de protecteurs et défenseurs de multiples causes n'ont été aussi actives?
- 2. Par quel miracle les mécanismes du marché réussiraient-ils aujourd'hui à régler automatiquement les relations offres-demande en garantissant la qualité – alors que certaines entreprises font assaut d'offres «clés en mains», c'est-à-dire «pieds et mains liés»?
- 3. Dans un système sans architectes et ingénieurs indépendants, qui va garantir la qualité? Les administrations publiques devront-elles relayer la profession défaillante, comme cela s'est produit en France?

- 4. Qui va remplacer la SIA dans la mise au point et 295 l'édition des normes générales? Faut-il s'en remettre à l'Etat (comme en France) ou aux laboratoires d'entreprises, c'est-à-dire abandonner l'expertise à ceux qui ont des intérêts directs dans la production?
- 5. Qui va faire le projet pour le client? Laisseronsnous les mandants sans défense devant les offres des entreprises?
- 6. Qui va animer le débat public sur la construction?

Ce débat n'est pas nouveau, il a plus d'un siècle, et ce n'est pas la première fois que la définition professionnelle est contestée, notamment dans l'immédiat après-guerre – mais tout se passe comme si nos professions avaient oublié leur propre histoire. La corporation SIA n'est pas née par hasard: elle est apparue parce qu'elle était créatrice d'une meilleure organisation du bâtiment, au regard des critères des sociétés modernes. Après les malheureux «décrets d'ingénierie» qui ont signé la fin de la corporation des architectes, la France revient en arrière. La Suisse ne pourrait-elle pas faire l'économie d'un détour irresponsable par une phase d'ultra-néo-libéralisme?

Pour revenir à votre éditorial... A mon sens, la question n'est pas de savoir si et comment nos professions vont disparaître: c'est trop tard, apparemment c'est déjà fait, notre corporation semble parfaitement démoralisée et peu importe la forme de son agonie. Mais la question est par quoi allons-nous remplacer cette organisation défaite? Sur ce plan, nous aimerions plus souvent entendre la parole tonnante de notre éditorialiste.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

> Richard Quincerot, architecte SIA, Genève

## Le réseau de télécommunications de Swissair

Mercredi 28 juin 17h15 EPFL Ecublens, auditoire EL2

Le groupe spécialisé en systèmes de communications (GSC) nous prie de rappeler cette conférence, donnée par M. C. Badan, responsable télécommunications et informatique, Swissair Information Systems, Genève.

L'exposé présentera les réseaux informatiques de Swissair et les techniques y relatives. Des exemples de réalisations seront décrits, ainsi que les projets réalisés et les prestations extérieures du groupe Swissair. Une description des protocoles ainsi que la gestion de réseaux seront également présentées.